

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. ALLAERT - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences – Exposition « Pierres précieuses et vins de légendes – Histoire de couleurs... » - Tarifs d'entrée

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Jardin des Sciences de Dijon présentera, du 29 juin au 9 décembre 2007, une exposition intitulée « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... ».

L'objectif de cette exposition est de faire découvrir au public les vraies couleurs du vin et de les comparer aux merveilleuses et innombrables nuances qu'offrent les pierres fines et précieuses.

Cette manifestation de prestige associera la présentation d'oeuvres d'art et de gemmes exceptionnelles issues des plus belles collections du monde (Muséum National d'Histoire Naturelle, collections privées, musées nationaux, etc.) à des vins de grandes appellations de Bourgogne et d'ailleurs.

En complément de l'exposition, seront proposées de nombreuses activités autour de cette thématique: dégustations, expériences sur la lumière et la couleur, ateliers de perception sensorielle, conférences, rencontres avec des professionnels, etc.

Des droits d'entrée spécifiques seraient perçus pour la visite de cette exposition. Des billets groupés comprenant une entrée pour l'exposition et un billet pour une séance de planétarium seraient également vendus.

Les tarifs suivants sont proposés :

	Tarif plein	Tarif réduit
Exposition seule	4 €	2 €
Billet groupé exposition et séance de planétarium	5 €	2,5 €

Le tarif réduit serait applicable aux catégories de visiteurs suivantes, sur présentation d'un justificatif:

- personnes de moins de dix-huit ans,
- étudiants quel que soit leur âge et la nature des études poursuivies,
- personnes de plus de soixante-cinq ans,
- membres de groupes constitués issus d'entités juridiques existantes, à partir de dix personnes.

Par ailleurs, bénéficieraient de l'exonération totale du droit d'entrée les catégories de visiteurs suivantes, sur présentation d'un justificatif:

- enfants de moins de six ans,
- personnes handicapées, ainsi que les personnes les accompagnant,
- demandeurs d'emploi,
- personnes recevant le revenu minimum d'insertion ou le revenu minimum d'activité,
- personnes en situation de réinsertion professionnelle.

Enfin, un tarif de groupe spécifique pour les scolaires serait mis en place :

- écoles primaires dijonnaises (y compris les écoles privées sous contrat): gratuité dans la limite d'une visite de l'exposition par classe; au-delà, forfait de 10 € par classe et par visite, accompagnateurs inclus,
- écoles primaires non dijonnaises, collèges, lycées: forfait de 10 € par visite de l'exposition et par classe, accompagnateurs inclus.

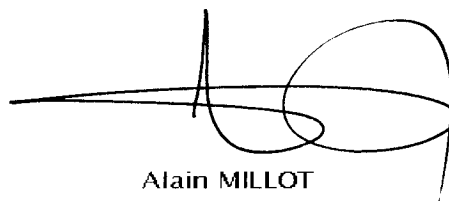
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- adopter les tarifs d'entrée à l'exposition « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... » tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 21/04/07